



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision

Question écrite n° 87612

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les dépêches du Canard Enchaîné du 22 février et Télé Satellite du 17 décembre 2005 qui nous informent que la chaîne française d'information internationale (CFII) ne sera diffusée que très partiellement en français. Son président souhaitait privilégier l'anglais. S'il semble qu'il veuille conserver une partie de la diffusion de la nouvelle chaîne en français, langue nationale, la réalité pourrait être autre et marginaliser la langue française en favorisant la suprématie de l'anglais. Cette situation dans les organes de diffusion accélérerait un processus déjà présent dans les domaines de la technologie et de l'industrie tendant à faire de la langue anglaise la langue unique. Aussi, il lui demande de prendre les mesures pour que l'utilisation de la langue française soit prioritaire et effective dans la chaîne de diffusion internationale.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication rappelle l'attachement du Gouvernement à la promotion de la langue française. Ainsi, la Chaîne française d'information internationale, dorénavant nommée France 24, diffusera des programmes en français vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Par ailleurs, des programmes multilingues seront proposés sur un autre canal notamment en anglais ainsi que d'autres langues selon la zone de diffusion de la chaîne.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87612

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2294

Réponse publiée le : 26 septembre 2006, page 10091